

## CAF/Accompagnement à la scolarité

### 1. Le cadre de l'accompagnement à la scolarité (charte, objectifs, principes, définitions)

#### 1. historique

1992 : CLAS

2001 : Charte de l'accompagnement à la scolarité

2013/2017 : Cog (convention d'objectifs et de gestion) expérimentation et nouveau mode de financement, remplace les objectifs prioritaires

#### 2. Principes de la charte

- respect des choix individuels ;
- l'égalité des droits de chacun ;
- développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables à la réussite globale des enfants concernés et à l'implication des parents dans cette démarche;
- caractère « laïque » des actions et du refus de tout prosélytisme ;
- caractère gratuit de la prestation ; La participation financière potentiellement demandée aux familles devant être symbolique et/ou dédiée à des contributions exceptionnelles générées par certaines actions. Le Clas s'adresse à des publics fragilisés et à ce titre la contribution financière des familles ne doit pas être un frein.

#### 3. Définitions

les actions menées peuvent être centrées **sur l'aide méthodologique** au travail scolaire et **les apports culturels** nécessaires à la réussite scolaire. Elles contribuent à **l'épanouissement personnel** de l'enfant ainsi qu'à son **bien-être**. L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole et leur offrir un espace d'information de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

toute action qui relèverait exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire, individualisé ou non, ne relève pas du champ du financement et est donc à exclure

Il ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré. Le Clas intègre les parents à la dynamique ainsi mise en œuvre.

**Ce n'est pas :** du soutien scolaire, de la rémédiation, l'école après l'école,...

#### 4. Objectifs

Il propose aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Il crée les conditions d'une prise en compte du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiatisation des relations avec l'école

- élargir leurs centres d'intérêt ;
- valoriser leurs acquis et leurs compétences
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté ;
- acquérir des méthodologies adéquates pour s'épanouir et réussir à l'école ;
- favoriser l'autonomie et l'apprentissage de la vie collective.
- une ouverture sur les ressources artistiques, culturelles sportives sociales ou économiques de la ville et de son environnement proche

Les actions développées et proposées aux enfants et aux jeunes ont pour fonction de doter ces derniers de prérequis à la scolarité qu'ils ne trouvent pas dans leur cadre de vie familial.

En mobilisant des stratégies diversifiées, l'accompagnateur à la scolarité met l'accent sur l'importance de la **régularité et de l'organisation du travail personnel et sur la méthodologie.**

Il encourage le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir et s'attache tout particulièrement à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire. Il travaille à valoriser l'estime de soi des enfants et des jeunes.

## 5. Déroulement

- s'organise en dehors du temps scolaire, se tient dans des locaux associatifs, communaux voire ponctuellement au domicile des parents et des jeunes concernés dans le cadre d'une intervention collective ; un lieu « neutre »
- s'organise sous forme de séances hebdomadaires qui s'appuient sur un temps de détente et de discussion, et des activités supports mobilisant la pédagogie de détour (aide méthodologique au travail personnel, activités ludiques, artistiques, culturelles ou sportives qui permettent de renforcer le plaisir de l'enfant ou du jeune dans son rapport aux apprentissages) ;
- propose des séances de travail avec les enfants dont la fréquence et la régularité permettent une progression des enfants et des jeunes ; à titre indicatif, deux séances hebdomadaires sont préconisées ;
- s'inscrit dans une continuité d'intervention en s'organisant sur l'ensemble de l'année scolaire auprès d'un même groupe d'enfants, dans le cadre d'une logique de projet et de continuité de l'action

## 2. L'inscription dans la politique familiale de la CAF

### 1. Le financement par la branche famille

L'approche duale mais complémentaire enfants/parents caractérise le dispositif du Clas depuis sa création et c'est au titre de cette dimension d'appui à la parentalité que la branche Famille finance les Clas. Le travail avec les parents pour concrétiser l'objectif de soutien à la parentalité, reste encore le plus difficile à définir et à mettre en œuvre par les opérateurs.

Aussi, pour « renforcer le soutien des parents dans la scolarité de leurs enfants et adolescents et dans leurs relations avec l'école et de mieux articuler le dispositif Clas avec les autres dispositifs de soutien à la parentalité », la Cog 2013-2017 prévoit l'instauration d'un nouveau mode de financement des Clas se substituant à la Prestation de Service Clas.

nouveau mode de financement des Clas dans le cadre du fonds national parentalité.

La double approche enfants/parents dont la dimension d'appui à la parentalité est incontournable. Elle différencie le Clas des autres actions de soutien en direction soit des enfants, soit des parents.

La branche Famille finance ce dispositif au titre de l'appui à la parentalité et « toute action qui relèverait exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire, individualisé ou non, ne relève pas du champ du financement et est donc à exclure »

## 2. Les attentes de la CAF

- l'inscription du dispositif Clas dans un cadre partenarial et pilotage par le comité départemental de coordination (actions de formation, de diagnostic, d'information)
- S'appuyer sur les principes de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité élaborée en 2001.
- Répondre aux besoins identifiés dans le cadre d'un diagnostic.

La démarche doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, **la recherche de coordination et d'articulation avec les établissements scolaires est exigée.**

L'articulation doit également être recherchée **avec les autres actions mises en œuvre sur un territoire** tels que :

- les programmes de réussite éducative (Pre); - les projets éducatifs de territoire (Pedt) ; - les projets éducatifs locaux (Pel).

Elle doit se coordonner également avec les dispositifs de soutien à la parentalité dont les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap).

- S'adresser à un public d'enfants et/ou de jeunes et leurs parents
- S'inscrire dans une dynamique collective (groupe de 5 à 15 enfants)
- mises en œuvre des 3 dimensions : parents/enfants/école

## 3. Les implications concrètes

- Importance de tenir au courant les financeurs tout au long de l'année en cas de difficulté. Bien être au clair au niveau de la demande de subvention et pas trop ambitieux sur les objectifs. Projet le plus ajusté possible.
- Il s'agit d'une démarche - action qui a pour objectif de réconcilier l'enfant avec les apprentissages. De ce fait son intérêt - tant pour l'enfant que les parents ou l'école - n'est possible que si elle est étayée sur un PROJET, des INTERVENANTS, un TRAVAIL en RESEAU et des CONTENUS d'activités en lien avec les objectifs.
- qui fait quoi ? Connaître les lieux ressources du territoire.

### 3. La place de la parentalité dans l'Accompagnement à la scolarité : les axes de travail possibles (relation parents-professionnels, relations parents-enfants, relations parents-parents)

#### Objectifs poursuivis

- ne pas se substituer aux parents et leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants,
- les doter d'une meilleure connaissance de l'École et les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type scolaire,
- les associer aux côtés de leurs enfants ou jeunes à la découverte des ressources du territoire sur lequel ils vivent.

L'accompagnement à la scolarité devient ainsi un moyen privilégié pour rendre les codes de l'école et de l'environnement proche compréhensibles aux parents.

L'accompagnateur établit des liens avec les parents des enfants, soit pour :

- les aider à reprendre confiance dans leur rôle de parents
- les soutenir dans leur effort personnel d'information et leur relation avec l'école lors de réunions organisées au sein de l'école, par exemple.
- les orienter vers les actions proposées dans le cadre des autres dispositifs de soutien à la parentalité.

Cette intervention peut se décliner sous des formes diverses : 4 axes : place des parents dans le clas/ relation parents/parents/ relations parents/enfants /relation parents-école

#### **1. place des parents dans le clas**

formalisation des engagements de chacun (enfant, parent, opérateur, école) favorisant notamment l'information sur les objectifs et les contenus des actions et leur évaluation ;

information des parents et rencontres programmées tout au long de l'année scolaire, et non seulement au moment de l'inscription de l'enfant, avec des moyens propres à définir par chaque opérateur ;

. **identifier le profil et les besoins de l'enfant avec les parents:** afin de fixer les objectifs de progression a court terme • difficultés/atouts, • intérêts/contraintes, • aptitudes, compétences...

**definir les modalites d'implication des parents :** • recueillir les attentes des enfants et des parents, • expliciter le parcours adapté par rapport aux besoins de l'enfant, • définir le mode d'investissement des parents (ex. participation aux séances...), cerner leurs attentes/enfants et à eux-mêmes. engager une **contractualisation** avec les différents acteurs : enseignants, parents, enfants accompagnateurs

orienter la famille vers d'autres personnes ou services si nécessaire. ☞ Ne négligez pas les temps informels.

## 2. parents /enfants

sessions Clas partagées enfants/Parents, lors de certains temps forts (points d'étapes d'un projet)

inciter les parents à s'intéresser à ce qu'il se passe dans le CLAS et à l'école

## 3. parents/parents

organisation de temps forts et de convivialité partagée (manifestations, sorties, fêtes, etc.) permettant une relation d'échanges et de partage ;

## 4. parents/école

- actions coordonnées avec les services et équipements existants tels que les équipements de quartier, dont les centres sociaux et les porteurs de projet des actions d'appui à la parentalité soutenus dans le cadre des Reaap

importance des outils, qui doivent être lisibles, simples, traduits ?

☞ Ne pas être trop exigeant par rapport au degré de mobilisation.

☞ Prendre en compte le facteur temps : la mobilisation ne se fait pas en un jour.

☞ Porter une vigilance particulière à différentes problématiques : barrière de la langue, illettrisme, mobilisation dans la durée, parents éloignés de la culture scolaire (méconnaissance, crainte...), parents « absents », établir le dialogue avec les parents dont les enfants ont le plus de problèmes, parents en difficultés avec les savoirs de base, non respect du contrat.

☞ Nécessité de respecter les capacités et les compétences des parents, reconnaître leur rôle sans les sur-responsabiliser, rassurer les parents sur leur rôle par rapport à l'accompagnement scolaire de leur enfant : ils ne sont pas enseignants